

**Réunion du Conseil d'administration de l'ACCP  
Le 20 septembre 2010  
Téléconférence  
de midi à 14 h 15 (heure d'Ottawa)**

**NOTE : These minutes were translated from the original minutes which were recorded in English.**

**Présences :** Ron Lehr (président), Maria De Cicco, Lorna Martin, Linda Wheeldon, Michel Lefebvre, Robin Cameron (jusqu'à 14 h 10), Blythe Shepard, Kathy Mueller, Miriam Duff, Ardele Gorman (jusqu'à 14 h), Deborah Wood Salter, Madeleine Lelièvre (jusqu'à 13 h 40), Lilli Janzen, Serge Hall, Louis Cournoyer (jusqu'à 13 h), Barbara MacCallum (secrétaire)

**Excusés :** Heather White

**Mot de bienvenue**

- Ron souhaite la bienvenue à tous et les remercie d'être présents à l'appel.

**Ordre du jour**

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal du 16 juin 2010
3. Conflit d'intérêts
4. Congrès et conférences
5. Présidence du Comité de déontologie
6. Résolution concernant un Comité spécial de déontologie
7. Bourse de recherche fondée sur la pratique
8. Résolution sur les relations publiques du Comité défense des droits et viabilité
9. Résolutions concernant l'agrément
10. Lettre d'une étudiante de Yorkville
11. Nomination et recrutement d'administrateurs
12. Prochaine réunion
13. Clôture de la réunion

**1. Adoption de l'ordre du jour**

Le point suivant a été ajouté à l'ordre du jour :

- Résolution concernant la proposition sur les relations publiques.

**Résolution :** Adopter l'ordre du jour tel que modifié.

**Proposée par Kathy Mueller. Appuyée par Serge Hall.  
ADOPTÉE.**

**2. Adoption du procès-verbal**

**Résolution :** Adopter le procès-verbal de la réunion du 16 juin 2010, qui rend compte fidèlement des discussions et des décisions du Conseil.

**Proposée par Linda Wheeldon. Appuyée par Miriam Duff.  
ADOPTÉE.**

### **3. Conflit d'intérêts**

- Toutes les personnes présentes ont confirmé qu'aucun des sujets inscrits à l'ordre du jour ne les mettrait en situation de conflit d'intérêts.

### **4. Congrès et conférences**

#### **Saskatoon**

- Le Comité de Saskatoon a signalé le cas de l'organisateur du congrès au Bureau d'éthique commerciale.
- le CA a demandé l'envoi d'une mise en demeure à l'organisateur du congrès de la part du conseiller juridique de l'ACCP.
- toutes les interventions demandées par le CA ont été effectuées.
- on n'a reçu aucune réponse de la part de l'organisateur du congrès.
- on a recueilli 1000 \$ de recettes supplémentaires résultant du congrès.

#### **Charlottetown**

- les états financiers sont presque terminés et il semble que le congrès se soldera par un modeste bénéfice d'environ 6 400 \$.
- 30 % de cette somme sera versée à la PEICA.

#### **Ottawa**

- les inscriptions au congrès devraient débiter cette semaine.
- Michel rapporte que La Cité offrira des visites aux personnes déléguées au congrès

### **5. Présidence du Comité de déontologie**

- la présidente actuelle se retire de son poste.
- à Charlottetown, le CA a reçu un rapport de la présidente indiquant qu'il fallait lui trouver un successeur.
- un comité de recrutement s'est activé à la recherche de candidats.
- compte tenu de l'engagement requis du point de vue des heures et de la responsabilité, on a recommandé le versement d'une allocation comme moyen d'attirer des candidats à la présidence.
- le Comité de direction est d'accord avec l'idée d'une allocation.

**Résolution** : Que l'ACCP offre une allocation annuelle ne pouvant dépasser 5 000 \$ à la personne qui occupera la présidence du Comité de déontologie. Le montant de l'allocation annuelle sera révisé une fois l'an par le Conseil d'administration.

**Proposée par Linda Wheeldon. Appuyée par Serge Hall.  
ADOPTÉE.**

- le CA a indiqué qu'il serait utile d'obtenir un rapport mensuel concernant le nombre de questions et de plaintes reçues.
- cela faciliterait la détermination de la charge de travail.
- on a également suggéré l'élaboration d'une description de rôle.
- une telle description est déjà inscrite dans le processus de traitement des plaintes relatives à la déontologie, mais il serait utile de la consigner dans un document distinct.

### **6. Résolution concernant un Comité spécial de déontologie**

- une plainte récente relative à la déontologie nécessite la mise en place d'un comité spécial de déontologie afin de se conformer au processus officiel de traitement des plaintes relatives à la déontologie.

**Résolution** : Ratifier la décision prise par le Comité de direction à l'effet de former un Comité spécial de déontologie, composé de trois membres du comité d'arbitrage et d'un président sortant, afin de trancher une question de déontologie qui n'est pas du ressort du Comité de déontologie actuel.

**Proposée par Madeleine Lelièvre Appuyée par Louis Cournoyer.  
ADOPTÉE**

## **7. Bourse de recherche fondée sur la pratique**

- Blythe Shepard donne un aperçu de la bourse.
- la Section des formateurs de conseillers a demandé que le Congrès national puisse comporter un volet de présentations évaluées par les pairs afin de susciter plus de participation chez les formateurs de conseillers.
- les organisateurs du congrès et l'ACCP ont effectué ce changement.
- pour insister encore plus sur la reconnaissance de la recherche liée au counseling, on recommande la mise en place d'une bourse de recherche fondée sur la pratique.
- cette Bourse pourrait motiver les membres à devenir plus actifs dans le domaine de la recherche, fournir du financement en cette période où les organismes subventionnaires en accordent de moins en moins et attirer plus de membres, qui percevront alors l'ACCP comme une association attrayante qui valorise la recherche pour l'avancement de la pratique.
- tous nos remerciements à Blythe Shepard pour le travail qu'elle a accompli concernant cette bourse.
- les modifications suivantes ont été apportées au descriptif de la bourse :
  - L'ACCP sera autorisée à utiliser le matériel dans le cadre de webinaires ou d'autres publications de l'organisme, sans pour autant restreindre le droit de l'auteur de publier le matériel.
  - les droits d'auteur appartiennent à l'auteur-réципиентаire de la bourse.
  - On s'attend du réципиентаire qu'il fasse état de la source du financement de la recherche dans les publications et présentations.
  - L'ACCP citera le nom de l'auteur chaque fois qu'elle utilisera le matériel.
- il s'ensuit une discussion concernant le montant de la bourse.
- on a considéré la possibilité d'accorder un montant plus élevé.
- il fut noté que le fait de limiter la bourse à moins de 10 000 \$ la rendrait plus accessible aux chercheurs qui ne sont pas en mesure de soumettre leur candidature à des bourses de recherche plus élevées.

**Résolution** : Que l'ACCP mette en place une Bourse de recherche fondée sur la pratique en counseling et psychothérapie dont le montant de 2 000 \$ sera octroyé semestriellement en fonction de critères établis par le Comité des prix d'excellence de 2010-2011, à compter de mai 2011.

**Proposée par Blythe Shepard. Appuyée par Miriam Duff.  
ADOPTÉE.**

## **8. Proposition sur les relations publiques**

- À Charlottetown, on a formé un comité et le Siège social fut mandaté pour trouver trois entreprises susceptibles de présenter une soumission pour des services de relations publiques.
- les soumissions ont été reçues et examinées par le Comité de direction et le Comité affecté à cette tâche.
- on a convenu que les deux soumissions reçues soulevaient des préoccupations.
- Kitsune a une bonne soumission, mais son personnel n'est pas très expérimenté.
- la soumission de Cyan n'est pas assez détaillée.
- Barb MacCallum nous informe qu'elle a demandé à Kitsune de fournir davantage de références et à Cyan de fournir plus de détails.
- l'échéance fixée pour recevoir ces renseignements supplémentaires est le 20 septembre 2010.
- Barbara a également indiqué qu'elle a rencontré des représentants des deux entreprises et qu'il serait possible de tenir une conférence téléphonique avec les membres du Comité, si ces derniers le désirent.
- il est également possible de débiter par le plus petit projet et, si nous sommes satisfaits des résultats, de passer à la proposition plus importante.

**Résolution :** Le Comité défense des droits et viabilité recommande que la Chef de direction, de concert avec le Comité de direction, poursuive la recherche d'une entreprise de relations publiques et qu'à la suite d'une entrevue avec Cyan et Kitsune, ils choisissent celle qui répond le mieux aux exigences de l'ACCP. En outre, le montant affecté au projet de relations publiques ne devra pas dépasser 50 000 \$.

**Proposée par Linda Wheeldon. Appuyée par Madeleine Lelièvre  
ADOPTÉE.**

## **9. Exigences d'agrément (CCC)**

- Blythe Shepard explique la teneur des modifications recommandées quant aux exigences relatives au titre de CCC.
- le Comité d'agrément vérifie régulièrement le statut de l'agrément et de la réglementation dans l'ensemble du pays et le compare à la situation en vigueur à l'ACCP.
- pour se rapprocher des normes actuelles, le comité recommande fortement que le nombre d'heures de stage soit revu afin d'être plus compatible avec les exigences du CAPFC (CAPFC = Conseil d'accréditation des programmes de formation des conseillers, qui accrédite les programmes des universités de l'AUCC; CCC = conseiller canadien certifié, titre des personnes agréées).
- on recommande aussi que les travaux obligatoires pour l'obtention du titre de CCC soient plus conformes, c.-à-d. que la déontologie et la pratique du counseling deviennent obligatoires comme pour le CAPFC).
- le comité reconnaît l'incidence que ces modifications peuvent avoir sur les universités chargées de former les candidats conseillers, et c'est pourquoi il recommande une approche « graduelle ».
- le Comité d'agrément recommande une série de modifications qui sont décrites dans les résolutions qui suivent.

**Résolution :** Remplacer dès à présent « C.2.2 Stage de counseling supervisé comportant au moins 120 heures de contact direct avec la clientèle (obligatoire) » par « C.2.2 Stage de counseling supervisé comportant au moins 120 heures de contact direct de counseling avec la clientèle (obligatoire) ».

**Proposée par Blythe Shepard. Appuyée par Michel Lefebvre.  
ADOPTÉE.**

**Résolution :** Remplacer dès à présent « C.3.2 Stage de counseling supervisé – expérience de counseling supervisé dans un milieu de travail approprié et au moins 120 heures de contact direct avec la clientèle » par « C.3.2 Stage de counseling supervisé – expérience de counseling supervisé dans un milieu de travail approprié et au moins 120 heures de contact direct de counseling avec la clientèle ».

**Proposée par Blythe Shepard. Appuyée par Michel Lefebvre.  
ADOPTÉE.**

**Résolution :** Remplacer dès à présent « C.2.3 Habilités en communication et en relation » par « C.2.3 Habilités en counseling et en communication ».

**Proposée par Blythe Shepard. Appuyée par Linda Wheeldon.  
ADOPTÉE.**

**Résolution :** Remplacer dès à présent dans la section C.2.3 « une étude des habiletés de relation du conseiller et/ou du client » par « une compréhension des habiletés essentielles d'entrevue et de counseling dont il faut disposer pour établir une relation d'aide en counseling efficace et pour mettre en place et maintenir des limites professionnelles appropriées. Ces interventions supposent également une mesure de la réflexion et de l'autorévélation accomplies par l'étudiant. »

**Proposée par Blythe Shepard. Appuyée par Linda Wheeldon.  
ADOPTÉE.**

- on a fait remarquer que la traduction du terme « counselling relationship » dans la résolution ci-dessus pourrait poser des difficultés.
- on suggéra d'utiliser le terme « relation d'aide en counseling » dans la traduction française.
- On consultera Louis Cournoyer au sujet de la terminologie utilisée.

### Résolution

Remplacer dès à présent

Années d'expérience attestée	Nombre total d'heures de pratique	Nombre d'heures de contact avec les clients	Nombre d'heures de supervision
0	2 000	700	50
Jusqu'à 2 ans	1 600	550	40
De 2 à 4,5 ans	1 200	400	35
5 ans et plus	700	300	30

par

Années d'expérience attestées (lettre signée par l'employeur ou le superviseur)	Nombre total d'heures de pratique	Nombre d'heures de counseling auprès des clients	Nombre d'heures de supervision
0	2 000	700	50
Jusqu'à 2 ans	1 600	550	40
De 2 à 4,5 ans	1 200	400	35
5 ans et plus	700	300	30

**Proposée par Blythe Shepard. Appuyée par Madeleine Lelièvre  
ADOPTÉE.**

**Résolution :** À compter de septembre 2012, remplacer « C.2. Un diplôme d'études supérieures en counseling ou dans un domaine professionnel connexe obtenu d'un établissement d'enseignement canadien reconnu par l'AUCC (ou d'un établissement accrédité régionalement aux États-Unis) et faisant état d'une période de travail dans le cadre d'un cours **DE DEUXIÈME CYCLE** en :

C.2.1 Théorie du counseling (obligatoire)

C.2.2 Stage supervisé en counseling comportant **au moins 120 heures de counseling direct auprès des clients** (obligatoire)

par :

« C.2.1. Théorie du counseling (obligatoire)

C.2.2 Stage de counseling supervisé comportant au moins 120 heures de counseling direct auprès des clients (obligatoire)

C.2.3. Habiletés en counseling et en communication (obligatoire)

C.2.4. Déontologie\* (obligatoire)

**\*Remarque :** Bien qu'il soit préférable d'avoir suivi un cours portant expressément sur la déontologie, on acceptera également une lettre des responsables du programme de counseling expliquant de quelle façon la déontologie a été abordée dans les cours tout au long de la formation en counseling. Si l'université offre un cours spécialisé en déontologie, alors on s'attend à ce que l'étudiant le suive.

Notons également qu'à compter de septembre 2015, l'obtention du titre de CCC nécessitera d'avoir suivi un cours portant expressément sur la déontologie. »

**Proposée par Blythe Shepard. Appuyée par Maria De Cicco.  
ADOPTÉE.**

**Résolution :** À compter de septembre 2012, remplacer « Et une période de travail dans le cadre d'un **COURS DE DEUXIÈME CYCLE** dans **six (6)** des domaines suivants :

C.2.3 Habiletés en communication et en relations

C.2.4 Counseling de groupe

C.2.5 Théorie du développement de carrière

- C.2.6 Évaluation et tests
- C.2.7 Recherche et évaluation
- C.2.8 Méthodes de consultation
- C.2.9 Apprentissage et développement humain
- C.2.10 Éducation psychologique
- C.2.11 Stratégies d'intervention en counseling
- C.2.12 Problématique homme-femme
- C.2.13 Counseling multiculturel
- C.2.14 Counseling en milieux spécialisés
- C.2.15 Déontologie »

Par : « Et une période de travail dans le cadre d'un **COURS DE DEUXIÈME CYCLE** dans **quatre (4)** des domaines suivants ou si l'étudiant n'a pas suivi un cours portant expressément sur la déontologie, alors dans **cinq (5)** des domaines suivants :

- C.2.5 Counseling de groupe
- C.2.6 Théorie du développement de carrière
- C.2.7 Évaluation et tests
- C.2.8 Recherche et évaluation
- C.2.9 Méthodes de consultation
- C.2.10 Stratégies d'intervention en counseling
- C.2.11 Apprentissage et développement humain
- C.2.12 Éducation psychologique
- C.2.13 Problématique homme-femme
- C.2.14 Counseling multiculturel
- C.2.15 Counseling en milieux spécialisés ».

**Proposée par Blythe Shepard. Appuyée par Michel Lefebvre.  
ADOPTÉE.**

- les résolutions suivantes doivent entrer en vigueur en septembre 2012 et septembre 2013.
- on a examiné les 400 dernières demandes de CCC afin de déterminer le nombre d'heures de counseling direct auprès des clients que les candidats effectuent actuellement durant leur stage.
- ce nombre est compris entre 80 et 500 heures.
- les résolutions ont été reportées en raison d'un manque de temps pour les discuter.

**Résolution** visant à remplacer « C.2.2 Stage pratique supervisé en counseling comportant **au moins 120 heures de counseling direct auprès de clients** (obligatoire) » par « 160 heures (140 individuelles/20 en groupe) à compter de septembre 2012 et 200 heures (160 individuelles/40 en groupe) à compter de septembre 2013 ».

**Résolution AJOURNÉE**

**Résolution** : Demander au Comité d'agrément d'évaluer les résultats des changements apportés aux heures de counseling direct auprès de clients à la fin de chaque phase.

**Résolution AJOURNÉE**

## **10. Lettre d'une étudiante de Yorkville**

- ce point de l'ordre du jour a été reporté à la réunion de novembre 2010 du CA.

### **11. Nomination et recrutement d'administrateurs**

- conformément aux règlements généraux et au manuel de gouvernance de l'ACCP, tous les administrateurs qui veulent rester en poste pour un autre mandat doivent remplir et transmettre un formulaire de mise en candidature.
- on demande aux administrateurs qui terminent leur mandat final et à ceux qui décident de ne pas revenir de rechercher activement des recrues disposées à prendre la relève à leur poste.

### **12. Prochaine réunion**

- la prochaine réunion est fixée aux 20 et 21 novembre à Ottawa.

### **13. Clôture de la réunion**

**Résolution** : Clôturer la réunion.

**Proposée par Serge Hall. Appuyée par Michel Lefebvre.  
ADOPTÉE**

---

Président

---

Date



## RÉSUMÉ DES PROPOSITIONS

**Résolution :** Adopter l'ordre du jour tel que modifié.

**Proposée par Kathy Mueller. Appuyée par Serge Hall.  
ADOPTÉE.**

**Résolution :** Adopter le procès-verbal de la réunion du 16 juin 2010, qui rend compte fidèlement des discussions et des décisions du Conseil.

**Proposée par Linda Wheeldon. Appuyée par Miriam Duff.  
ADOPTÉE.**

**Résolution :** Que l'ACCP offre une allocation annuelle ne pouvant dépasser 5 000 \$ à la personne qui occupera la présidence du Comité de déontologie. Le montant de l'allocation annuelle sera révisé une fois l'an par le Conseil d'administration.

**Proposée par Linda Wheeldon. Appuyée par Serge Hall.  
ADOPTÉE.**

**Résolution :** Ratifier la décision prise par le Comité de direction à l'effet de former un Comité spécial de déontologie, composé de trois membres du comité d'arbitrage et d'un président sortant, afin de trancher une question de déontologie qui n'est pas du ressort du Comité de déontologie actuel.

**Proposée par Madeleine Lelièvre Appuyée par Louis Cournoyer.  
ADOPTÉE**

**Résolution :** Que l'ACCP mette en place une Bourse de recherche fondée sur la pratique en counseling et psychothérapie dont le montant de 2 000 \$ sera octroyé semestriellement en fonction de critères établis par le Comité des prix d'excellence de 2010-2011, à compter de mai 2011.

**Proposée par Blythe Shepard. Appuyée par Miriam Duff.  
ADOPTÉE.**

**Résolution :** Le Comité défense des droits et viabilité recommande que la Chef de direction, de concert avec le Comité de direction, poursuive la recherche d'une entreprise de relations publiques et qu'à la suite d'une entrevue avec Cyan et Kitsune, ils choisissent celle qui répond le mieux aux exigences de l'ACCP. En outre, le montant affecté au projet de relations publiques ne devra pas dépasser 50 000 \$.

**Proposée par Linda Wheeldon. Appuyée par Madeleine Lelièvre  
ADOPTÉE.**

**Résolution :** Remplacer dès à présent « C.2.2 Stage de counseling supervisé comportant au moins 120 heures de contact direct avec la clientèle (obligatoire) » par « C.2.2 Stage de counseling supervisé comportant au moins 120 heures de contact direct de counseling avec la clientèle (obligatoire) ».

**Proposée par Blythe Shepard. Appuyée par Michel Lefebvre.  
ADOPTÉE.**

**Résolution :** Remplacer dès à présent « C.3.2 Stage de counseling supervisé – expérience de counseling supervisé dans un milieu de travail approprié et au moins 120 heures de contact direct avec la clientèle » par « C.3.2 Stage de counseling supervisé – expérience de counseling supervisé dans un milieu de travail approprié et au moins 120 heures de contact direct de counseling avec la clientèle ».

**Proposée par Blythe Shepard. Appuyée par Michel Lefebvre.  
ADOPTÉE.**

**Résolution :** Remplacer dès à présent « C.2.3 Habilités en communication et en relation » par « C.2.3 Habilités en counseling et en communication ».

**Proposée par Blythe Shepard. Appuyée par Linda Wheeldon.  
ADOPTÉE.**

**Résolution :** Remplacer dès à présent dans la section C.2.3 « une étude des habiletés de relation du conseiller et/ou du client » par « une compréhension des habiletés essentielles d'entrevue et de counseling dont il faut disposer pour établir une relation d'aide en counseling efficace et pour mettre en place et maintenir des limites professionnelles appropriées. Ces interventions supposent également une mesure de la réflexion et de l'autorévéléation accomplies par l'étudiant. »

**Proposée par Blythe Shepard. Appuyée par Linda Wheeldon.  
ADOPTÉE.**

### Résolution

Remplacer dès à présent

Années d'expérience attestée	Nombre total d'heures de pratique	Nombre d'heures de contact avec les clients	Nombre d'heures de supervision
0	2 000	700	50
Jusqu'à 2 ans	1 600	550	40
De 2 à 4,5 ans	1 200	400	35
5 ans et plus	700	300	30

par

Années d'expérience attestées (lettre signée par l'employeur ou le superviseur)	Nombre total d'heures de pratique	Nombre d'heures de counseling auprès des clients	Nombre d'heures de supervision
0	2 000	700	50
Jusqu'à 2 ans	1 600	550	40
De 2 à 4,5 ans	1 200	400	35
5 ans et plus	700	300	30

**Proposée par Blythe Shepard. Appuyée par Madeleine Lelièvre  
ADOPTÉE.**

**Résolution** : À compter de septembre 2012, remplacer « C.2. Un diplôme d'études supérieures en counseling ou dans un domaine professionnel connexe obtenu d'un établissement d'enseignement canadien reconnu par l'AUCC (ou d'un établissement accrédité régionalement aux États-Unis) et faisant état d'une période de travail dans le cadre d'un cours **DE DEUXIÈME CYCLE** en :

C.2.1 Théorie du counseling (obligatoire)

C.2.2 Stage supervisé en counseling comportant **au moins 120 heures de counseling direct auprès des clients** (obligatoire)

par :

« C.2.1. Théorie du counseling (obligatoire)

C.2.2 Stage de counseling supervisé comportant au moins 120 heures de counseling direct auprès des clients (obligatoire)

C.2.3. Habiletés en counseling et en communication (obligatoire)

C.2.4. Déontologie\* (obligatoire)

**\*Remarque** : Bien qu'il soit préférable d'avoir suivi un cours portant expressément sur la déontologie, on acceptera également une lettre des responsables du programme de counseling expliquant de quelle façon la déontologie a été abordée dans les cours tout au long de la formation en counseling. Si l'université offre un cours spécialisé en déontologie, alors on s'attend à ce que l'étudiant le suive.

Notons également qu'à compter de septembre 2015, l'obtention du titre de CCC nécessitera d'avoir suivi un cours portant expressément sur la déontologie. »

**Proposée par Blythe Shepard. Appuyée par Maria De Cicco.  
ADOPTÉE.**

**Résolution** : À compter de septembre 2012, remplacer « Et une période de travail dans le cadre d'un **COURS DE DEUXIÈME CYCLE** dans **six (6)** des domaines suivants :

C.2.3 Habiletés en communication et en relations

C.2.4 Counseling de groupe

C.2.5 Théorie du développement de carrière

C.2.6 Évaluation et tests

C.2.7 Recherche et évaluation

C.2.8 Méthodes de consultation

C.2.9 Apprentissage et développement humain

C.2.10 Éducation psychologique

C.2.11 Stratégies d'intervention en counseling

C.2.12 Problématique homme-femme

C.2.13 Counseling multiculturel

C.2.14 Counseling en milieux spécialisés

C.2.15 Déontologie »

Par : « Et une période de travail dans le cadre d'un **COURS DE DEUXIÈME CYCLE** dans **quatre (4)** des domaines suivants ou si l'étudiant n'a pas suivi un cours portant expressément sur la déontologie, alors dans **cinq (5)** des domaines suivants :

- C.2.5 Counseling de groupe
- C.2.6 Théorie du développement de carrière
- C.2.7 Évaluation et tests
- C.2.8 Recherche et évaluation
- C.2.9 Méthodes de consultation
- C.2.10 Stratégies d'intervention en counseling
- C.2.11 Apprentissage et développement humain
- C.2.12 Éducation psychologique
- C.2.13 Problématique homme-femme
- C.2.14 Counseling multiculturel
- C.2.15 Counseling en milieux spécialisés ».

**Proposée par Blythe Shepard. Appuyée par Michel Lefebvre.  
ADOPTÉE.**

**Résolution** visant à remplacer « C.2.2 Stage pratique supervisé en counseling comportant **au moins 120 heures de counseling direct auprès de clients** (obligatoire) » par « 160 heures (140 individuelles/20 en groupe) à compter de septembre 2012 et 200 heures (160 individuelles/40 en groupe) à compter de septembre 2013 ».

**Résolution AJOURNÉE**

**Résolution** : Demander au Comité d'agrément d'évaluer les résultats des changements apportés aux heures de counseling direct auprès de clients à la fin de chaque phase.

**Résolution AJOURNÉE**

**Résolution** : Clôturer la réunion.

**Proposée par Serge Hall. Appuyée par Michel Lefebvre.  
ADOPTÉE**

### RÉSUMÉ DES TÂCHES

N° de tâche	N° de réf.	Tâche	Date	Responsabilité
1	5	Élaborer une description de rôle pour la présidence du Comité de déontologie	Nov.	Chef de direction
2	5	Demander à la présidence du Comité de déontologie de produire un rapport mensuel	Dès que possible	Chef de direction
3	8	Choisir l'entreprise de relations publiques	Dès que possible	Comité de direction/Chef de direction
4	11	Transmettre les formulaires de mise en candidature	15 déc.	Administrateurs
5	11	Recruter des candidats en relève au CA.	15 déc.	Administrateurs